RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ÉTUDES | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DÉCEMBRE 2021 N° 4
VERSION RÉVISÉE
(données définitives)

Recensement agricole 2020

Un paysage d'exploitations qui se diversifie

Auvergne-Rhône-Alpes compte 48 500 exploitations agricoles en 2020. La baisse du nombre de structures se poursuit, mais à un rythme ralenti, le plus faible depuis cinquante ans. Le « bio », les autres signes officiels de qualité et la vente en circuit court continuent de gagner du terrain. La dominance des plus petites exploitations et de l'élevage s'atténue. L'emploi salarié augmente et compense partiellement le recul de la main d'œuvre familiale.

La plus faible baisse du nombre d'exploitations depuis 50 ans

En 2020, Auvergne-Rhône-Alpes compte 48 500 exploitations agricoles, ce qui la place au 3e rang des régions françaises. La baisse du nombre d'exploitations se poursuit, mais à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2,5 % par an entre 2010 et 2020 contre - 3,2 % entre 2000 et 2010. Il s'agit du taux de baisse annuelle le plus faible observé depuis 1970. Auvergne-Rhône-Alpes figure toutefois parmi les cinq régions métropolitaines présentant les plus forts taux de baisse sur les dix dernières années.

Sur l'ensemble de la période 1970-2020, plus de trois exploitations sur quatre ont disparu dans la région.

En parallèle, les exploitations continuent de s'agrandir. En moyenne, elles comptent désormais 59 hectares. Elles restent plus petites que leurs homologues de France métropolitaine (69 hectares en moyenne en 2020) mais s'agrandissent plus vite sur la dernière décennie (+ 2,5 % par an contre + 2,2 % en France métropolitaine).

Le « bio », les autres signes officiels de qualité et la vente en circuit court continuent de gagner du terrain. En 2020, la région compte 13 % d'exploitations en agriculture biologique, 30 % sous autres signes de qualité et 30 % vendant en circuit court.

Figure 1 : **Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne**

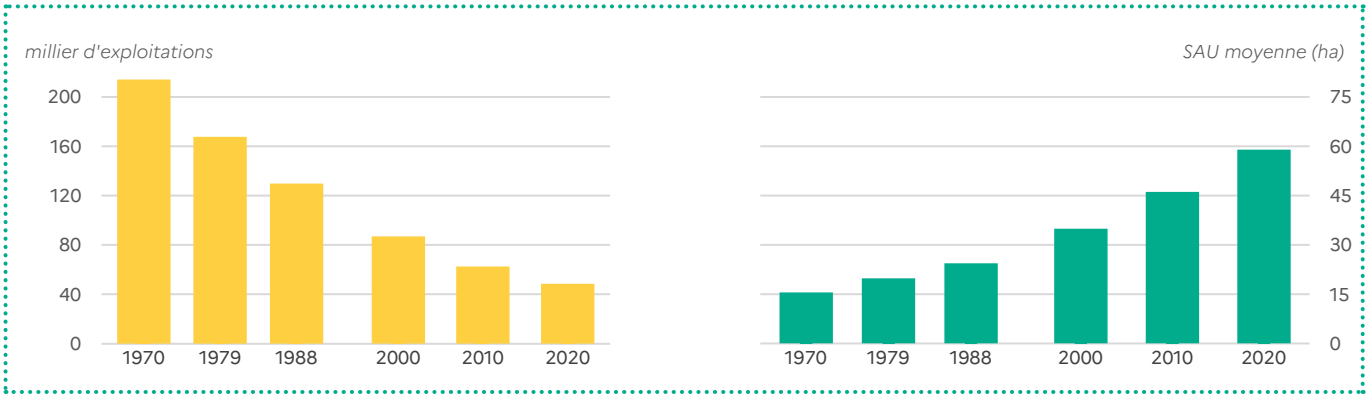

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

#RA2020 RECENSEMENT AGRICOLE

Figure 2 : Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010	Écart 2020/2010
Exploitations (*nombre**)	62 694	48 493	- 23 %	
dont à spécialisation végétale (%)	*32,2%*	*37,3%*		*+ 5,1 points*
à spécialisation animale (%)	*56,3%*	*52,1%*		*- 4,2 points*
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	*11,4%*	*10,4%*		*- 1,0 point*
Exploitations sous statut individuel (nombre*)	49 478	32 588	- 34 %	
Part des exploitations en agriculture biologique[1] (%)	4,4%	13,3%		+ 8,9 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine[2] (%)	25,5%	29,7%		+ 4,2 points
Part des exploitations vendant en circuit court[3] (%)	22,5%	29,5%		+ 7,0 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (*nombre de personnes**)	75 930	62 526	- 18 %	
dont ayant 60 ans ou plus (%)	*18,9%*	*23,3%*		*+ 4,4 points*
femmes (%)	*23,7%*	*24,5%*		*+ 0,8 point*
Travail agricole[4] (nombre d'*ETP**)	89 437	75 800	- 15 %	
SAU totale (*milliers d'ha*)	2 891	2 860	- 1 %	
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	*21,8%*	*21,3%*		*- 0,5 point*
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	*70,2%*	*70,4%*		*+ 0,2 point*
cultures permanentes (%)	*3,2%*	*3,2%*		*+ 0,0 point*
SAU moyenne[5] (ha)	46	59	+ 28 %	
Cheptel (*milliers d'UGB*)	2 974	2 740	- 8 %	

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG (voir source et définitions).
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
4. Hors prestations de service (ETA, Cuma…).
5. Y compris exploitations sans SAU.
* Valeurs arrondies à la centaine

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Des structures de taille économique plus faible qu'au plan national

En 2020, un tiers des fermes régionales sont des microexploitations (voir source et définitions). Cette proportion positionne la région au 3e rang des régions françaises. Ces exploitations mettent en valeur 8,3 % de la SAU de l'ensemble des exploitations régionales. Leur nombre recule fortement depuis 2010 (- 3,6 % par an), à un rythme identique à celui observé en France métropolitaine.
Les petites exploitations représentent également un tiers des structures agricoles. Leur nombre se réduit de 2,8 % par an, plus fortement qu'au plan national (- 2,3 %).
Le dernier tiers est constitué d'exploitations de dimension moyenne à grande. La baisse du nombre de structures de taille moyenne est moins forte dans la région qu'au plan national (respectivement - 1,7 % et - 2,3 % par an). Le nombre de grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS) s'accroît quant à lui plus vite dans la région (+ 1,0 % par an contre + 0,3 % en France métropolitaine). En 2020, plus de 6 hectares de SAU sur 10 sont exploités par ces structures moyennes ou grandes.

Les exploitations d'élevage restent majoritaires

La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations d'élevage (- 3,3 % par an) que dans les spécialisations végétales (- 1,1 % par an). Les structures d'élevage restent cependant majoritaires (52 %).
Les exploitations spécialisées en bovins viande résistent le mieux (- 1,9 % par an). Elles sont constituées pour les trois-quarts de micro ou petites exploitations. Pour la filière lait de vache, la baisse est plus marquée (- 3,9 % par an), en lien notamment avec le développement des formes sociétaires. Dans cette

Figure 3 : Taille économique[1] des exploitations

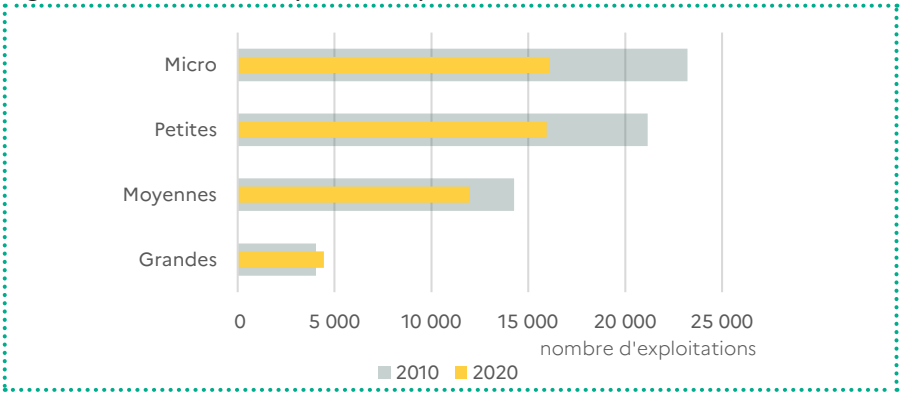

1. Calculée en 2010 et 2020 "aux prix de 2017".
Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

filière, les microexploitations sont rares (3 % seulement en 2020), les deux-tiers des exploitations laitières sont désormais de dimension moyenne à grande (87 % en France métropolitaine).

En production végétale, les exploitations de grandes cultures résistent plutôt bien. Elles sont constituées à 62 % de microexploitations contre 37 % en France métropolitaine. Comme au plan national, l'orientation horticulture-maraîchage est la seule dont le nombre d'exploitations est en augmentation (+ 1,2 % par an).

Figure 4 : Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution

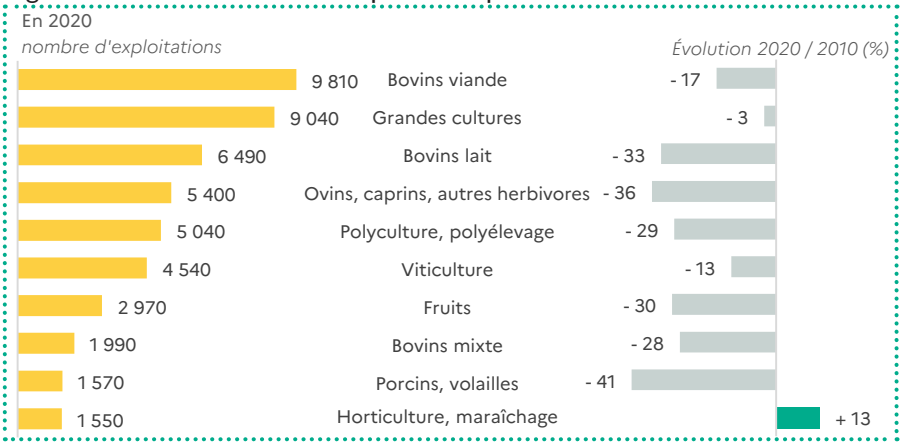

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Réduction marquée des élevages bovins de moins de 40 vaches entre 2000 et 2020

Auvergne-Rhône-Alpes est la 2e région française détentrice de vaches allaitantes et la 4e détentrice de vaches laitières.

En 20 ans, la région a perdu 58 % de ses élevages laitiers et 28 % de vaches laitières. La baisse concerne surtout les structures de moins de 40 têtes (- 77 %). Elles détiennent désormais seulement 21 % du troupeau régional. A l'inverse, les élevages de 80 têtes ou plus se développent et rassemblent un tiers du troupeau régional. En France métropolitaine, la réduction du nombre de petits élevages est encore plus forte (- 86 %) et le nombre de grandes structures est 4,4 fois plus élevé qu'en 2000. Ces évolutions structurelles majeures sont liées à l'abandon progressif de la gestion des quotas laitiers de 2007 à 2015.

Les évolutions sont moins marquées pour l'élevage allaitant, qui perd seulement 17 % de ses exploitations. Le nombre de structures de moins de 40 vaches se réduit d'un tiers tandis que celles de 80 têtes ou plus sont 1,8 fois plus nombreuses et détiennent près de la moitié du troupeau. L'effectif régional s'étoffe globalement de 10 % alors qu'il se réduit de 6 % au plan national.

Comme en élevage laitier, de nombreux élevages mixtes disparaissent entre 2000 et 2020. Seuls les élevages de 80 têtes ou plus se développent. Dans ces structures, la part des vaches laitières devient majoritaire (55 %).

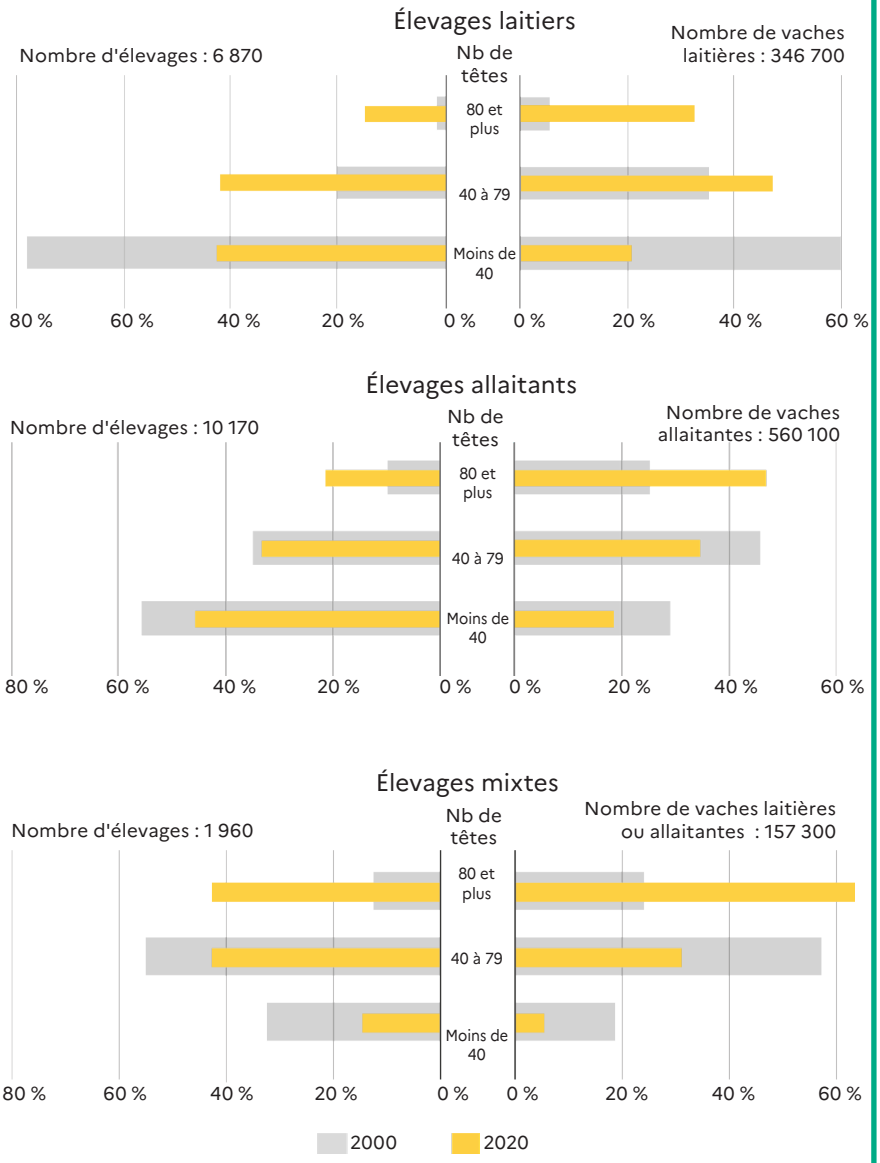

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Élevage laitier : exploitation ayant au moins 5 vaches laitières et ayant moins de 10 vaches allaitantes
Élevage allaitant : exploitation ayant au moins 10 vaches allaitantes et ayant moins de 5 vaches laitières
Élevage mixte : exploitation ayant au moins 5 vaches laitières et 10 vaches allaitantes

Augmentation de la productivité du travail et développement de l'emploi salarié

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 88 400 personnes, dont 14 900 salariés, soit près de 68 000 équivalents temps plein (ETP). Le reste du volume de travail agricole est assuré par des salariés saisonniers (7 800 ETP).
Entre 2010 et 2020, le nombre d'ETP total a baissé de 1,6 % par an. La hausse de la productivité du travail se poursuit : un ETP valorise désormais 38 hectares contre 32 en 2010.
Le développement de l'emploi salarié (hors famille) se poursuit, il représente 24,7 % du total de la main d'œuvre en 2020 contre 20,3 % en 2010.

Figure 5 : Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles

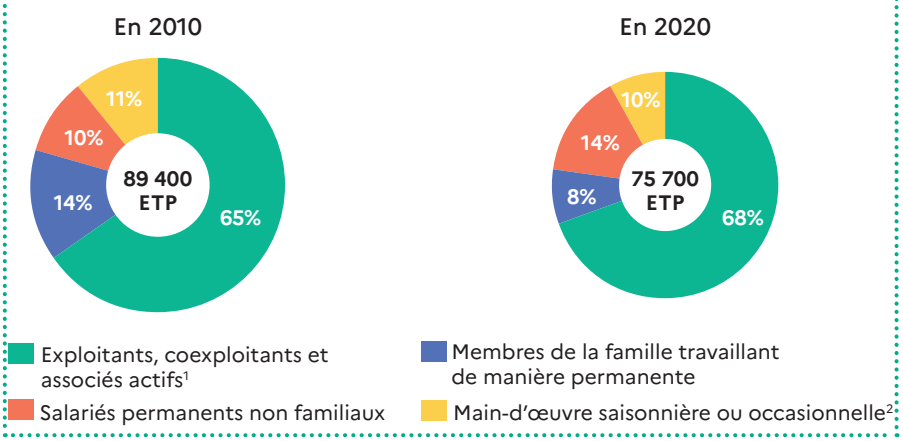

1. Coexploitants familiaux inclus
2. Hors prestations de service (ETA, Cuma…).
Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères…) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petites », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (note méthodologique en fichier associé).

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

AOP : Appellation d'Origine Protégée
IGP : Indication Géographique Protégée
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
STG : Spécialité Traditionnelle Garantie

Cette publication présente les premiers résultats, définitifs, du recensement agricole 2020.

Pour en savoir plus : Agreste Auvergne-Rhône-Alpes - Essentiel N°10 Décembre 2021 - résultats définitifs par département et pour la région.

STATISTIQUE PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16b rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 78 63 13 30
Courriel : agreste.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de la publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Rédacteurs : Méghanne Capron, Benoît Fontaine
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-4730 (en ligne)

© Agreste 2021